



Le 3 mars 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

**Procès-verbal de la séance du
Mardi 10 février 2026 à 18h00
À l'Hôtel de Ville – Salon François 1^{er} – 51300 VITRY-LE-FRANÇOIS**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre FORMET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'appel :

Etaient présents : MM. CAPPÉ, LONCLAS, FORMET, FORTIN, VEBER, DHYÈVRE, THIÉBAULT, DULIEUX, DELCOMBEL, MATHIEU, Mme FELICETTI, M. COLLOT, Mme ARMANETTI, MM. MALOU (à partir de 19h30), CASTAGNA, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, DANCOT (suppléant de M. MOULIN), Mme GEOFFROY, MM. NOBLET, GAUMONT, Mme SIMONNET, MM. COQUIN, ROYER, CHAVEROU, LOISELET, PASSINHAS, BONETTI, BOUQUET, Mme RÉOLON (à partir de 18h40), MM. MOUTON, BURCKEL, Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, M. FONTAINE, Mme COLSON, M. ROCH, Mmes SERRE, BAUMEL, M. BEAUJOIN, Mmes PARIS, GOUILLY, MM. TRIOLET, EL GHALLOUSI.

Absents excusés : Mmes PARNISARI, GUÉRY, MM. DESCHAMPS, LANTERNAT, Mmes KARCENTY, COLLIN, MM. TINDILLIÈRE, HMISSI, CARDOSO, Mmes BERTIN, GOLLÈS, M. ERRE.

Absents : MM. NICOLEAUD, COTTON, Mme MUNSTER, M. DUCHÊNE.

9 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. DESCHAMPS donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ Mme KARCENTY donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ Mme RÉOLON donne pouvoir à Mme VÉGA (jusqu'à 18h40),
- ✓ Mme COLLIN donne pouvoir à M. MOUTON,
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir M. BURCKEL,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à Mme JACQUEMOT,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. FONTAINE,
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET.

M. le Président informe aux membres de l'assemblée qu'une gourde a été déposée sur leur table et sera également distribuée à l'ensemble des agents. Il explique que jusqu'à présent on avait un système de fontaine à eau ou de bouteille plastique et que dans un souci de réduction du plastique, chacun gèrera sa gourde, ce qui va permettre de réduire le nombre de fontaine, les contrôles sanitaires qui vont avec. C'est une commodité qui va dans le sens d'une écologie très pratique et très concrète.

M. le Président annonce que la Communauté de communes s'est dotée de 90 pièges à frelon, à disposition des communes qui seraient intéressées. Il souligne que la Ville de Vitry-le-François a été récompensée par l'union nationale de l'apiculture française qui est représentée dans notre arrondissement par un de nos anciens collaborateurs, qui était le directeur de la piscine et qui est le représentant local du syndicat des producteurs de miel. La production de miel en France est affectée par l'envahissement des frelons asiatiques, qui ont un taux de reproduction et de pénétration surprenant, à tel point qu'ils sont en train de faire disparaître le frelon européen. Cette prolifération a des impacts considérables sur la tenue du rucher français.

Aujourd'hui, la Communauté de communauté a éradiqué sur son territoire en 2025 une centaine de nids mais il y en a encore et le réchauffement montre que les reines ne vont pas tarder à sortir, alors il est préconisé d'essayer d'attraper les reines.

M. le Président explique brièvement le fonctionnement de ce piège.

Ensuite, Monsieur le Président suspend la séance à 18h20 et invite Mme Karine COLLOT-PETTINI, Présidente de l'APEI et M. Thomas DUBOIS, consultant formateur à présenter le projet de délocalisation de l'APEI de Vitry-le-François.

Arrivée de Mme RÉOLON à 18h40.

Après des échanges sur le sujet de délocalisation de l'APEI, la séance est reprise à 19H00.

M. le Président remercie Mme COLLOT et M. DUBOIS pour la présentation de ce projet ambitieux.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 10 décembre 2025 URBANISME	
1	Cession du bien immobilier – sis 6 bis et 8 avenue de la république à VITRY-LE-FRANÇOIS « La Fabrique » ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Monsieur le Président
2	Compte-rendu de délégation du Conseil de communauté au Président	Monsieur le Président

FINANCES		
3	Rapport d'Orientation Budgétaire 2026	Monsieur le Président
4	Avances sur subventions 2026	R. MAUTRAIT
5	Projet d'extension du groupe scolaire de Pringy – Fonds de concours de la Commune	Ch. COLSON
PERSONNEL COMMUNAUTAIRE		
6	Tableau des effectifs – Créations de deux postes d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet suite à la réussite au concours interne	Th. MOUTON
EAU-ASSAINISSEMENT		
7	Adoption d'une stratégie foncière nécessaire à l'octroi de subventions Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)	J.P. FORMET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
8	Tarifs et Horaires 2026 – Port de plaisance	O. DELCOMBEL
9	Zone Artisanale Bois Legras – Cession d'un terrain à l'entreprise Broyage Nord Est – Modification de la délibération n°21 du 6 février 2025	D. FONTAINE

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

**LE CONSEIL,
à l'unanimité,**

👉 **ADOpte** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 10 décembre 2025.

Délibération n°1 : Urbanisme – Cession du bien immobilier – sis 6 bis et 8 avenue de la république à VITRY-LE-FRANÇOIS « La Fabrique »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

👉 **APPROUVE** la cession du bien cadastré section AR n°s123p, 124p, 125p, et 126, sis 6 bis et 8 avenue de la République à VITRY-LE-FRANÇOIS à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Vitry-le-François, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, dans les conditions définies ;

- ↳ **APPROUVE** la rétrocession du surplus des parcelles cadastrées section AR n^{os}123p, 124p et 125p, sis 6 bis avenue de la République à VITRY-LE-FRANÇOIS à la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS au prix d'un euro ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les recettes et dépenses ainsi engendrées seront inscrites aux budgets.

Délibération n°2 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

M. EL GHALLOUSSI demande où en est le dossier de l'assistant technique à maître d'ouvrage pour l'opération de construction du groupe scolaire du Hamois, dans le cadre du marché à procédure adaptée ? Il avait été question il y a plusieurs mois de la décision budgétaire et notamment le recours à l'emprunt pour 674.000,00 € en attendant une subvention de l'ANRU, que se passe-t-il avec cette avance de subvention de 900.000,00 € ? Pourquoi elle tarde à arriver ? Les appels d'offres sont lancés, les travaux vont démarrer dans les jours ou semaines qui viennent, où est-ce qu'on en est dans ce dossier par rapport à ce besoin de réaliser un emprunt de près de 700.000,00 € et d'une subvention de l'ANRU qui tarde depuis plusieurs mois à arriver malgré le montage financier ?

M. le Président répond que les financements ANRU sont débloqués en fonction du rythme d'engagement des opérations, donc il y a sur ce plan-là, en premier point, un retard. Deuxième point il y a la situation de trésorerie financière de l'ANRU qui n'est pas bonne, qui a conduit l'ANRU à prendre des mesures assez restrictives pour gérer sa trésorerie. « Je ne vous ferais pas l'injure que vous ignorez cette situation puisqu'elle est de notoriété publique. Le projet avance et est en cours, d'ailleurs on inscrira des crédits à hauteur de 674.000,00 € de mémoire, pour porter la part de dépenses qui correspond à ce qui sera engagée cette année. Le marché sera notifié avant la fin du 1^{er} trimestre ».

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Arrivée de M. MALOU à 19h30.

Délibération n°3 : Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

M. EL GHALLOUSSI remercie les services pour la présentation et tout le travail qui a été mené, de préparation de ce rapport d'orientation budgétaire. Cette présentation est l'occasion de parler de chiffres mais aussi de projet et d'ambition pour notre Communauté de communes, on a assisté un moment à un exercice d'autosatisfaction mais à la veille d'un scrutin d'élections municipales, merci pour votre présentation. Je veux juste revenir sur ce sujet du ROB et cette question de l'ambition, on termine un mandat, il y a une projection qui se dessine aujourd'hui 2026/2032, il y a des réflexions, là on parle de 2026 mais pour ceux qui seront candidats, il y a besoin de se projeter dans l'avenir et besoin de se projeter pour la Communauté de communes.

Ce qui est important avant le vote du budget c'est aussi d'échanger, de partager et d'évoquer cette question de l'ambition de ce territoire et de ce projet de territoire pour la Communauté de communes. Vous l'avez rappelé dans vos chiffres, 4 millions d'€, 2,5 millions d'€, des opérations en 2026 mais très vite la nécessité de réfléchir, la nécessité de se projeter et de savoir ce que l'on veut pour la Communauté de communes.

Je conclurais sur une petite touche qui me semble être assez révélatrice de la fin de ce mandat et de la Communauté de communes, si j'ai un vœu ce soir c'est de faire en sorte que le projet de territoire 2026/2032, qu'il est nécessaire demain de travailler, qu'il ne soit pas à l'instar de la carte de vœux, Joie, Paix, Bonheur 2026. J'espère que pour la période 2026/2032 l'ensemble des communes de la Communauté de communes occupe et prenne une place importante dans les choix de ce territoire. Vitry est certes la ville centre mais elle n'est pas la seule commune de la Communauté de communes et donc je souhaite qu'après le vote du budget et pour la période qui s'ouvre qu'il y ait un vrai travail autour du projet de territoire qui doit se dessiner demain.

M. le Président souligne que ces propos relèvent du commentaire général. D'abord la Communauté de communes a réalisé 47 millions d'investissements nets sur la période qui vient de s'écouler, ce sont des équipements de structuration du territoire. La Communauté de communes a agi et s'est provoquée des marges sur les recettes en s'équipant en matière énergétique. Les 2,5 millions de recettes, il faut les comparer à la fiscalité qui est à 1,6 million, le delta est considérable. Cela permet de soutenir une politique d'investissement avec un endettement maîtrisé. C'est nécessaire, parce que la période est faite d'incertitudes, des obligations qui sont liées à nos compétences, les déchets ménagers et assimilés, l'eau, l'assainissement. Le projet de territoire, oui il faut assurer la distribution d'eau potable non polluée à la population, il y a des investissements à faire, il faut mieux assainir les eaux pour préserver l'environnement ; on a déjà un PPI (programme pluriannuel d'investissement), on va pouvoir agir dans la période qui vient dans les domaines que j'ai cité ; il y a pour l'eau 15 millions de travaux pour commencer dans le cadre d'un mandat, on est plus près des 20 que des 15 mais les engagements sont également liés aux capacités à supporter ces travaux. Également au niveau des concours financiers, en particulier ceux de l'agence de l'eau, on nous met des obligations, on regarde celles-ci ; il y a forcément le niveau des financements de l'agence de l'eau qui sera très important parce que l'on ne peut pas obérer l'avenir de la collectivité. Après il y a tous les éléments qui concernent le développement économique, on a implanté des industries, sur la zone actuellement il y a un gros bâtiment qui est en train de se construire, il y a de l'activité, il va falloir à nouveau acquérir des terrains. On est en discussion avec un propriétaire car il y a une opportunité à côté de Marolles, donc pour avoir une première extension de zones d'activités, ce sont des sommes extrêmement importantes et qui sont au cœur des compétences de la Communauté de communes. Parallèlement à cela il y a nos engagements qui concernent l'habitat, en particulier les OPAH où personne n'a le mauvais goût de se dire que l'on va arrêter le financement pour les propriétaires aux revenus les plus modestes qui veulent mettre aux normes leurs maisons pour moins consommer d'énergie, pour que celles-ci soient plus confortables. Tout cela ce sont des investissements qui vous trace une feuille de route.

M. FORMET revient sur les propos de M. EL GHALLOUSSI et il souligne qu'il n'apprécie pas trop cette manière de mettre en opposition la ville centre avec les communes périphériques ou les communes plus éloignées. Quand on regarde dans les budgets de l'eau et de l'assainissement, cette année on fait 1,6 millions d'€ de travaux sur Blaise, on a inscrit aussi 450.000,00 € de travaux à Chatelraould. Ce n'est pas Vitry. Si on faisait vraiment dans ce domaine-là une comparaison de ce que l'on investit sur la ville centre par rapport à ce qui est investi sur les communes rurales, elles n'ont pas à rougir de ce que fait la Communauté de communes même si, par ailleurs la ville centre c'est Vitry. C'est là que doit se rassembler l'essentiel des services, on a refait la déchetterie de Huiron, on a aménagé des horaires plus importants pour rendre service à l'ensemble du territoire, raisonner dans la Communauté de communes ce n'est pas raisonner en communes mais c'est raisonner en Communauté de communes sur l'ensemble du territoire. C'est comme cela qu'il faut apprécier le travail qui est réalisé.

M. CASTAGNA expose que pendant ces 6 années passées avec vous, il n'a pas vraiment pas été respecté par le Président. Il s'est fait insulter plusieurs fois parce qu'il a demandé quelque chose qu'il trouve légitime. En fait, la commune fournit 700.000,00 € d'IFER, il demandait 20 %. Par contre on est à l'autre bout de la Communauté de communes, on a le droit à rien, donc c'est vrai vous n'avez pas défendu tous les villages.

M. le Président souligne qu'on a traité tout le monde à égalité et de manière responsable, on a même fait des cadeaux à la commune de La Chaussée sur Marne. Tous les points de vue ont été pris en compte dans un cadre apaisé. D'ailleurs quand on a mis en place le pacte financier et fiscal - on a mis 3 ans pour le mettre en place, - il y a eu une discussion et on aurait pu ne pas le mettre en place. On l'a fait parce que la Ville de Vitry l'a voulu sinon comme c'était la Ville qui avait le potentiel fiscal le plus bas, on aurait pu être en situation de pure défense et on n'aurait pas eu l'enveloppe de 300.000,00 €. Il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits. Alors il faut arrêter de raconter des sornettes. Et tout cela a été adopté à l'unanimité. Mais on va faire les comptes et vous aurez votre réponse, vous n'êtes pas tombé sur des ingrats.

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Délibération n°4 : Finances – Avances sur subventions 2026

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **DECIDE** d'attribuer des avances sur subventions, au titre de l'année 2026, aux associations et organismes désignés ci-après :

Associations	Avances sur subventions 2025 attribuées	Subventions attribuées en 2025	Avances sur subventions 2026 Propositions
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.)	25.000,00 €	65.985,00 €	25.000,00 €

Contribution O.G.E.C. - Ecole de la Salle	35.000,00 €	117.500,00 €	35.000,00 €
Centre Social et Culturel Maison Pour Tous	75.000,00 €	259.167,18 €	77.000,00 €

↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2026.

Délibération n°5 : Finances – Projet d’extension du groupe scolaire de Pringy – Fonds de concours de la Communes

M. EL GHALLOUSSI remercie Madame COLSON pour son intervention et sa présentation. C’est une bonne nouvelle pour la Communauté de communes le fait de devoir faire une extension du groupe scolaire, ça montre le dynamisme de certaines communes au sein de la Communauté de communes et les effectifs grandissant pour notre territoire. Il y a quelques jours a été présenté le projet de carte scolaire qui est en discussion actuellement pour la rentrée 2026, il est question à ce stade de 35 suppressions dans la Marne, est-ce que vous avez commencé à interroger, sonder, par rapport aux rentrées scolaires futures et les besoins aujourd’hui. Quels sont-ils par rapport à cette extension ? Il est question peut-être de fermeture. Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Mme COLSON souligne que tous les ans nous avons différentes étapes en discussion avec l’éducation nationale et madame la directrice académique, madame l’inspectrice, cette année est une année d’élection donc les instances qui devaient siéger, le CSA et le CDEN qui devaient siéger le 3 et le 9 février ont été reportés après les élections municipales. Nous n’avons pas eu comme d’habitude de réunion concernant la carte scolaire et nous attendons que l’éducation nationale remette en route ce processus, donc je ne peux pas vous dire pour l’instant où ça en est.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l’unanimité,

- ↳ **APPROUVE** le principe de participation financière de la Commune de Pringy à la construction de l’extension du groupe scolaire, par le biais d’un fonds de concours correspondant à 50 % du reste à charge de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, après déduction des subventions obtenues ;
- ↳ **PRECISE** qu’une délibération ultérieure viendra fixer les montants définitifs relatifs aux travaux réalisés, aux frais d’ingénierie et annexes, ainsi qu’aux subventions perçues ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l’ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Après vote, M. le Président souligne que dans les propos de M. EL GHALLOUSSI en ressort une constance. Et on peut reprendre ce que disait M. FORMET sur ce qu’est un Établissement Public de Coopération Intercommunal, c’est un établissement public de coopération entre toutes les communes et toutes les communes siègent à égalité ici au sein du conseil de communauté, ce n’est pas une commune contre une autre.

C'est le territoire qui travaille ensemble et qui décide de coopérer sur des points particuliers, certains lui étant confiés par la loi et d'autres étant à option, il ne faut jamais perdre de vue ce point de vue, vous ne le partagez pas et vous ne l'avez pas exprimé et donc vous avez finalement un esprit de fractionnement et d'opposition de territoire alors qu'il faut être dans la complémentarité.

Délibération n°6 : Personnel communautaire – Tableau des effectifs – Créations de deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet suite à la réussite au concours interne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **DECIDE** de la création des deux postes suivants :
 - ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 31.36/35°
 - ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 33.95/35°
- ↳ **MODIFIER** et approuver, en conséquence, le tableau des effectifs ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations seront inscrits au budget 2026 et aux suivants.

Délibération n°7 : Eau – Assainissement – Adoption d'une stratégie foncière nécessaire à l'octroi de subventions Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** la stratégie foncière mise en place entre la SAFER et la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents ayant trait à la mise en œuvre de cette stratégie.

Délibération n°8 : Développement Economique – Tarifs et Horaires 2026 – Port de plaisance

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **AUTORISE** l'ouverture du port de plaisance pour la saison 2026 du lundi 13 avril et au dimanche 11 octobre inclus aux horaires suivants :
 - haute saison – du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026
du lundi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.
 - basse saison – du 13 avril 2026 au 30 juin 2026 et du 1^{er} septembre 2026 au 11 octobre 2026.
du lundi au vendredi de 13h00 à 19h00 et le samedi de 14h00 à 19h00.
Fermeture le dimanche.
- ↳ **APPROUVE** les tarifs proposés relatifs à la régie du port de plaisance ;
- ↳ **APPROUVE** la vente des guides de navigation au tarif imposé par l'éditeur ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Délibération n°9 : Développement Economique – Zone Artisanale Bois Legras – Cession d'un terrain à l'entreprise Broyage Nord Est – Modification de la délibération n°21 du 6 février 2025

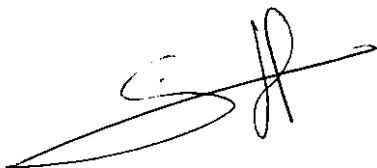
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- ↳ **CONSTATE** la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise d'une superficie de 1389 m², constituée d'une partie des parcelles cadastrées section AL n^{os} 208 et 210, sises LE BOIS LEGRAS EST à VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- ↳ **APPROUVE** la cession d'un terrain d'une contenance de 8172 m² à prélever sur une partie des parcelles cadastrées section AL n^{os} 208, 210 et 231 sises LE BOIS LEGRAS EST appartenant à la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER, au bénéfice de la société BROUAGE NORD EST, ou toute personne ou entité qui s'y substituerait ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les recettes et les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie les services pour leur travail, en particulier la direction générale, la direction des services techniques et puis la direction des finances parce que dans le contexte d'élaboration du projet de loi de finances de la nation ça n'a pas été facile de s'y retrouver, de trouver une voix de passage, plusieurs fois la copie a été écrite et réécrite, donc merci pour votre contribution au service de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre FORMET



Le Président,



Jean-Pierre BOUQUET